

CONSERVATION ET HABITATS FAUNIQUES DES INTÉRÊTS CONVERGENTS AVEC LES PRODUCTEURS FORESTIERS

La conservation des massifs forestiers ne touche pas que la grande forêt publique ou les grands propriétaires terriens. Selon Joël Bonin, si l'on souhaite favoriser une meilleure connectivité des habitats fauniques, il importe de préserver la vocation forestière des lots privés.

PAR ALAIN CASTONGUAY

Joël Bonin, vice-président de Conservation de la nature Canada (CNC) au Québec et responsable du volet forestier, indique que sur les quelque 40 000 hectares (400 km²) de terres où son organisation et les groupes affiliés ont des ententes de conservation, il y en a 15 % où la récolte forestière est toujours possible.

Dans la foulée du projet Corridors mené par Corridor appalachien aux abords de l'autoroute 10 (voir l'encadré « Morcellement des habitats » en page 7), M. Bonin a accepté de s'entretenir avec le *Progrès Forestier* sur l'importance de l'apport des propriétaires de forêt privée à la conservation des habitats. CNC accompagne les propriétaires qui veulent participer à des activités de conservation. Si certains sont prêts à céder la totalité de leur forêt, d'autres veulent conclure des servitudes de conservation touchant une partie de leur propriété.

Dans la portion méridionale du Québec, et principalement en Estrie, M. Bonin note une pression très forte de la part des promoteurs immobiliers depuis une quinzaine d'années. Les terrains ont pris énormément de valeur et les lots boisés aussi. Si la terre convoitée est d'une taille plus importante et voisine d'un massif voué à la conservation, CNC cherche à conclure une servitude de conservation.

Autour de 2010, CNC a ainsi réalisé une servitude sur un massif forestier situé tout près de l'autoroute 10, d'une superficie de près de 2 000 acres (809 hectares). L'organisme a pu éviter que le terrain soit subdivisé et revendu pour des fins de construction ou pour y installer des chalets.

Depuis, les terres ont été remises sur le marché et des producteurs forestiers ont pu en acquérir une partie à un meilleur prix à cause de la servitude. « On a

payé la portion du prix de la terre qui était visée par le développement immobilier. Ça a permis de réduire le coût d'achat initial de la terre pour le propriétaire forestier », dit-il.

Par la suite, la valeur de revente de ces terres est plus basse que les lots voisins, justement parce que l'acquéreur n'a pas le droit d'y construire des chalets. « Désormais, les développeurs ne se pointent plus pour acheter. Ça laisse la place aux forestiers qui peuvent acheter les terrains à un prix plus raisonnable », précise-t-il.



Montagnes Vertes - secteur Sutton

En Estrie, CNC a réussi à conserver environ 120 km² (12 000 ha), soit une fois et demie la superficie du parc du mont Orford. « Règle générale, ce sont des terrains montagneux et ils sont visibles de loin. La plupart des propriétés habitées, à l'extérieur de ce périmètre qui est protégé, ont une vue sur ces paysages. Ça devient la marque de commerce de la municipalité. Ça vaut quelque chose. Les gens sont contents de savoir que leur propriété ne sera pas dévaluée parce que le territoire perdra sa beauté », souligne Joël Bonin.

Évidemment, Joël Bonin se dit très heureux de la victoire obtenue par la coalition qui s'opposait au passage d'une ligne aérienne de transmission électrique dans la forêt Hereford. Le fait d'enfouir la ligne prévue dans le projet Northern Pass permet de préserver les paysages et le volet récréotouristique du territoire. « Dans le cas de la forêt Hereford, on est en terrain montagneux. (...) On a peu de paysages qui offrent un tel panorama. Un peu comme les Montagnes Vertes, à Sutton ou Knowlton, ces panoramas ont une valeur là, tant pour les résidents que pour les établissements hôteliers. Les gens veulent aller dans un milieu de villégiature où ils peuvent contempler de beaux paysages. Ça a une valeur économique », rappelle-t-il.

LA CLOCHE DE VERRE

Le 20 octobre 2017, CNC a annoncé l'acquisition de 60 hectares à Saint-Étienne-de-Bolton. « Ce terrain était lorgné pour y faire du développement du type chalets de villégiature. On ne sait pas encore que nous allons faire, il y a déjà eu de l'exploitation forestière dans le



Réserve naturelle des Montagnes-Vertes et étang Fullerton

passé. C'est un petit terrain et il est encore isolé, il n'est pas contigu à nos autres terrains. » Mais il est situé à proximité du mont Chagnon, ajoute-t-il.

Joël Bonin tient à changer la perception des propriétaires forestiers voulant que « la conservation, c'est mettre le territoire sous une cloche de verre, comme dans un parc national, où l'on crée une réserve et on y exclut l'activité forestière ».

Ce n'est pas l'objectif qu'il recherche, insiste-t-il. « Tant mieux si on arrive à faire en sorte que 50 % des terres forestières que nous acquérons conserve leur vocation forestière. On veut ajouter des territoires, pas seulement pour la conservation, mais pour conserver l'activité et éviter la conversion de leur utilisation. »



Maximisez | la valeur de vos billes!

- Nous achetons des billots feuillus de qualité palette, sciage, déroulage et tranchage de toutes essences.
- Notre gamme de longueurs variées (5 à 16 pieds) et nos prix compétitifs vous assurent un rendement supérieur.

www.champeau.com

491, route 253, St-Malo (Québec) Téléphone : 819 658-2244



Chez CNC, on se préoccupe d'abord du respect du droit de propriété. « Tout ce qu'on protège au Canada et au Québec, c'est sur la base du droit de propriété. Si on veut que nos territoires et nos droits soient respectés, on doit faire la même chose avec ceux qui ont hérité d'un terrain de leur famille, ou qui l'ont acquis, et qui veulent l'exploiter ou le vendre », dit-il.

EMPÊCHER LA CONVERSION

Souvent, le lot boisé qui est cédé aux enfants était exploité depuis plusieurs générations. « Les gens se retrouvent pressés, ils doivent vendre la terre dans un délai d'un an ou deux à cause des règles touchant la succession et on ne sait pas trop à qui ça ira », dit-il.



Montagnes Vertes - secteur Sutton

À certaines étapes critiques, on voit se pointer le danger de conversion de la propriété forestière, particulièrement à la retraite, lors de la succession ou en cas de problèmes financiers. Les creux de cycle économique génèrent bon nombre de transactions immobilières et certains propriétaires se retrouvent forcés de liquider leurs terrains pour régler d'autres dettes.

Joël Bonin donne l'exemple de l'investisseur français Huttopia, à Sutton, qui offre un service de camping en tente permanente. Les clients n'ont même pas besoin d'apporter leur sac de couchage. On vise la clientèle des familles. L'entreprise a choisi ce site parce que les terrains voisins sont protégés par une servitude de conservation. « Elle paie pas mal moins que si elle avait eu à acheter la montagne au complet », dit-il.

La même logique s'applique pour l'exploitant forestier qui désire acheter des terrains pour consolider son entreprise. Il sera moins pressé de couper le bois si le prix demeure raisonnable, ce qui survient si le développement immobilier ou la villégiature sont interdits sur les lots forestiers qu'il convoite.

Les villégiateurs sont souvent rébarbatifs au bruit associé à l'aménagement forestier. Ils veulent être dans le bois pour le caractère paisible du lieu et non pas pour entendre le bruit d'une abatteuse ou d'une scie à chaîne, souligne M. Bonin. La moitié des donateurs de terrains forestiers appartiennent à la catégorie de gens qui s'opposent farouchement à toute exploitation forestière. Certes, il faut des massifs intacts et de vieilles forêts, mais dans le Québec méridional, les lots boisés qui n'ont subi d'intervention humaine sont plutôt rares, rappelle-t-il.

LA RECHERCHE

CNC collabore avec l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFOR) basé avec l'Université du Québec en Outaouais, dirigé par Christian Messier. L'institut mène des études sur différents types de récolte afin de voir quelle est la contribution de chaque traitement sur la diversité biologique des peuplements. D'autres travaux sont menés avec le CERFO.



Montagnes Vertes - secteur Sutton



Montagnes Vertes, Mont Foster

CNC a ainsi pu acquérir des données LIDAR très précises sur un territoire de 250 km², avec la collaboration du gouvernement local. On a pu localiser les microdépressions, ce qui permet de savoir où sont situés les étangs hivernaux, lesquels sont très importants pour la diversité faunique en milieu forestier. « Souvent, on ne sait pas où ils sont, il faut marcher dans le bois pour les voir, et en été, ils sont souvent asséchés », dit-il.

CNC poursuit ses discussions avec les grands propriétaires terriens, comme Domtar.La foresterie est aussi le moteur économique dans bon nombre de municipalités, rappelle-t-il. Les spécialistes de la conservation estiment qu'îl est incontournable de trouver des solutions qui fonctionnent autant pour les industriels que pour les propriétaires de lots boisés.



Montagnes Vertes - secteur Sutton, Lac Spruce et Round Top

MORCELLEMENT DES HABITATS

Un peu partout au Québec, Conservation de la nature Canada se préoccupe de préserver des corridors fauniques à proximité des tronçons routiers. « On est actif sur le tronçon routier entre Rivière-au-Renard et Gaspé, sur la route 132, sur la route 185 entre Rivière-du-Loup et Edmunston, et enfin, le long de la route 117 dans les Laurentides. Ce sont des projets similaires à ce qui se passe sur l'autoroute 10 et dans le territoire des Montagnes Vertes », explique Joël Bonin (voir le *Progrès forestier*, hiver 2018, page 4).

Son groupe achète des petits terrains sur la route 197 qui relie Rivière-au-Renard, du côté nord de la péninsule gaspésienne, au parc Forillon près de Gaspé. Des lynx traversent la route trois fois par semaine. « On connait exactement les endroits qu'ils utilisent, on a analysé les traverses. C'est une espèce très sensible au dérangement humain, une espèce très farouche. Aussitôt qu'il y a des bâtiments, de la présence humaine, des odeurs, du bruit, les animaux s'en vont et ils ne passent plus là », explique M. Bonin.

Chaque fois qu'un chalet est installé à cet endroit, les lynx s'éloignent dans un rayon de 350 mètres. « Ce sont souvent des territoires de chasse. Les gens qui nous vendent les terrains deviennent des surveillants du territoire tout en conservant leur droit de chasser », précise-t-il.

* L'auteur du texte, Alain Castonguay, journaliste indépendant établi à Québec, couvre le secteur des ressources naturelles depuis 1994.

